INITIATIVES ET FONDS STRATÉGIQUES

Présent numérique

La COVID-19 a précipité la nécessité d’une adaptation et d’une transformation numériques. **Présent numérique** est une nouvelle initiative ponctuelle d’innovation numérique qui vise à permettre aux groupes, aux collectifs et aux organismes artistiques d’adapter des œuvres existantes ou d’en créer de nouvelles afin de les partager virtuellement avec le public. Ces fonds visent à stimuler la création d’emplois au sein du secteur artistique et de veiller à ce que les artistes et les organismes artistiques puissent continuer de créer des œuvres et d’offrir leur programmation et leurs activités virtuellement pendant que restent en place les mesures de distanciation physique, les restrictions entourant les déplacements et les autres mesures de santé publique attribuables à la pandémie de COVID-19.

Les groupes, collectifs et organismes artistiques du Canada peuvent présenter une demande pour des coûts liés au développement, à la création, à l’adaptation, à la production, à la promotion, à la diffusion et à l’optimisation de contenu artistique numérique.

**Présent numérique** vise à :

* stimuler l’embauche dans le secteur artistique grâce à des projets qui font appel à une diversité d’artistes et de travailleurs du domaine artistique;
* permettre aux groupes, collectifs et organismes artistiques du Canada d’offrir leur programmation et leurs activités de façon numérique;
* enrichir la connaissance et les capacités numériques des groupes, collectifs et organismes artistiques du Canada, et leur permettre d’adapter leur fonctionnement;
* permettre aux groupes, aux collectifs et aux organismes artistiques du Canada de rejoindre la population canadienne grâce à des canaux et à des plateformes numériques pendant que les mesures de distanciation physique sont en place;
* permettre aux groupes, collectifs et organismes artistiques du Canada de mobiliser leurs publics locaux et d’en rejoindre de nouveaux, au Canada et ailleurs;
* accroître le potentiel de découverte des contenus artistiques canadiens;
* stimuler l’innovation et la pensée numériques dans le secteur artistique;
* encourager la diversité et l’inclusion, y compris l’équilibre et la diversité des genres, et la représentativité des communautés autochtones, de la diversité culturelle, des personnes sourdes ou handicapées, et des langues officielles en situation minoritaire, de même que de la jeunesse et de plusieurs régions.

Si vous êtes le candidat principal d’un groupe ou d’un collectif, vous pourriez être admissible à l’[Aide à la production d’une demande](http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous définissez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;
* un artiste des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

**Type de subvention** – [projet](https://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Date limite** – Cette initiative spéciale se termine le 28 avril 2021.

Il y aura deux groupes d’évaluation :

1. Pour les demandes présentées d’ici le 31 mars 2021.
2. Pour les demandes présentées d’ici le 28 avril 2021.

Les demandes reçues seront évaluées dans ces groupes, en fonction de la date de réception.

**Montant de la subvention** – montant fixe de 25 000 $, 50 000 $ ou 100 000 $

**Annonce des résultats** – fin juillet 2021

**Limites pour les demandes** – vous pouvez présenter une (1) demande

Les demandes pour cette subvention ne seront pas calculées dans le nombre maximal de demandes pouvant être présentées par année (du 1er mars au 28 ou 29 février) au Conseil des arts.

Cette subvention ne compte pas dans le nombre de subventions de projet nécessaires pour obtenir une subvention de base ou composite du Conseil des arts.

# Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [portail](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) avant de soumettre une demande. Veuillez noter que la validation du profil peut prendre jusqu'à 15 jours ouvrables.

# Candidats – Qui peut soumettre une demande?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette initiative sont notamment :

* les groupes et collectifs artistiques
* les organismes artistiques

Votre admissibilité est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base peuvent présenter une demande à cette initiative.

# Activités – Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

Vous pouvez présenter une demande pour des coûts liés au développement, à la création, à la production et à la diffusion de contenu artistique numérique. Ceci pourrait prendre la forme, par exemple, d’œuvres ou d’événements diffusés en direct, d’œuvres téléchargeables, de performances virtuelles pour de jeunes publics, de baladodiffusions, d’art sonore, d’expositions et de travaux de commissariat numériques, d’exploration d’objets 3D, de livres audio, d’expériences artistiques interactives, de narration immersive, et plus encore. Le projet doit aboutir à une œuvre qui peut être partagée sous forme numérique.

* Le projet peut proposer une ou plusieurs nouvelles œuvres, ou encore l’adaptation d’une ou plusieurs œuvres existantes. Cela peut inclure des projets qui ont déjà été subventionnés en vue d’une diffusion non numérique.
* Le contenu peut avoir n’importe quelle durée, être destiné à n’importe quels groupes d’âge, être diffusé par n’importe quel moyen numérique et avoir un lien avec n’importe quel champ de pratique.
* Les activités hybrides qui combinent une diffusion numérique et en personne sont admissibles, pourvu qu’une composante numérique indépendante fasse partie intégrante du projet et que la diffusion en personne soit possible selon les directives de la santé publique dans un avenir anticipé.
* Le projet doit commencer avant le 31 décembre 2021. Les principales phases du projet devraient être entreprises dans les 18 mois suivant l’acceptation de la subvention, mais il n’y a pas de date de fin précise.
* Le projet doit embaucher des artistes et des travailleurs du domaine artistique, et leur verser des cachets professionnels ou des salaires.

Il vous incombe de respecter toutes les mesures de santé publique gouvernementales mises en place pour réduire la transmission de la COVID-19, y compris les recommandations de d’éloignement physique et les restrictions entourant les rassemblements publics.

**Vous ne pouvez pas présenter de demande** pour des activités se déroulant avant la date de début du projet ou celles qui figurent sur la [liste générale des activités non admissibles.](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles)

**Activités non admissibles**

* Le projet doit proposer du contenu artistique. Les projets qui ne proposent que du contenu non artistique ne sont pas admissibles (p. ex. : les projets axés sur les campagnes de financement, les communications, le marketing, la formation, les outils opérationnels et les logiciels, etc.).
* Les projets qui ne démontrent pas comment les artistes et travailleurs du domaine artistique seront embauchés et payés avec des cachets professionnels ou des salaires additionnels ne sont pas admissibles.

# Dépenses – Qu’est-ce qui est admissible?

* Un montant fixe de 25 000 $, 50 000 $ ou 100 000 $ pour des coûts directement liés à l'activité.

Le Conseil se réserve le droit d'offrir un montant moins élevé d'après le budget de votre projet et la disponibilité des fonds.

**Les dépenses admissibles**

Toutes les dépenses **directement liées à la réalisation du projet proposé** jusqu'à 100 % des coûts du projet sont admissibles, notamment sans s'y limiter :

* les salaires, honoraires, cachets, redevances et droits d’auteur versés aux artistes, travailleurs du domaine artistique, techniciens, experts, gestionnaires de projet, développeurs et consultants directement impliqués dans la réalisation du projet;
* les frais et coûts liés à la création de contenu, à la création ou à l’adaptation artistique et à la production médiatique;
* les coûts liés à la promotion, au marketing et à l’optimisation du contenu;
* la formation et l’acquisition de compétences, si cela se révèle pertinent et nécessaire pour réaliser le projet;
* les frais liés aux licences;
* les frais de location d’équipement;
* les coûts liés à l’accessibilité, comme l’interprétation en langue des signes, le sous-titrage, l’audiodescription, etc.;
* les coûts liés aux mesures de santé relatives à la COVID-19;
* les coûts d’achat d’équipement ou de logiciels sont admissibles s’ils représentent au plus 15 % du total de la subvention. Pour en savoir plus sur les [dépenses en immobilisations](https://conseildesarts.ca/glossaire/depenses-en-immobilisations), veuillez consulter notre glossaire.

On encourage les candidats à respecter les normes d’accessibilité lorsqu’ils diffusent leurs œuvres en ligne, y compris les [Règles pour l’accessibilité des contenus web](https://www.w3.org/WAI/standards-guidelines/wcag/fr).

**Dépenses non admissibles**

Toutes les dépenses **qui ne sont pas directement liées à la réalisation du projet proposé** ne sont pas admissibles. En voici des exemples (liste non exhaustive) :

* les dépenses de fonctionnement courantes;
* la réduction des déficits;
* les dépenses engagées avant la date de soumission de la demande;
* les dépenses liées à la rénovation ou à la construction d’un bâtiment;
* les dépenses pour lesquelles du financement a déjà été accordé par le Conseil des arts.

Le projet doit inclure des paiements aux artistes et aux travailleurs du domaine artistique. Les montants accordés tiendront compte des cachets ou salaires versés aux artistes et travailleurs du domaine artistique embauchés dans le cadre du projet. Vous ne pouvez pas demander du soutien pour les salaires et les cachets qui font partie de vos dépenses de fonctionnement courantes.

# Présent numérique fait partie de *l’initiative d’appui aux travailleurs du secteur des arts et des événements en direct en réaction à la COVID-19*, qui soutient la planification et la présentation d’événements et d’œuvres d’art sécuritaires à l’égard de la COVID-19. Vous ne pouvez pas recevoir de soutien pour un même projet de la part de plus d’un programme du ministère du Patrimoine canadien et/ou du Conseil des arts du Canada. Les candidats normalement admissibles à recevoir du financement tant de la part de programmes du Conseil des arts que du ministère du Patrimoine canadien peuvent présenter une demande pour chacun de ces programmes seulement pour des projets distincts.

# Évaluation – Comment se prennent les décisions?

Si elle est jugée admissible, votre demande de subvention à **Présent numérique** sera évaluée à l’interne selon un processus d’évaluation simplifié, conçu pour donner des résultats rapides. Il incombe au candidat de fournir suffisamment d’information pour l’évaluation de tous les critères.

Les demandes seront évaluées en s'appuyant sur les critères pondérés suivants:

**Impact (75 %)**

* Le potentiel du projet à embaucher divers artistes ou travailleurs du domaine artistique et à leur verser des cachets ou des salaires professionnels durant l’année civile 2021.
* Un engagement à refléter l’équilibre et à la diversité des genres, et la diversité de votre communauté ou région, particulièrement en ce qui a trait à la mobilisation et l’inclusion des peuples autochtones, des groupes de diverses cultures, des personnes sourdes ou handicapées, des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la jeunesse.
* Le potentiel du projet à approfondir, développer et élargir vos pratiques artistiques ou connaissances du numérique.
* Le potentiel qu’a le contenu d’être partagé et découvert par le public, y compris votre public cible.

**Faisabilité (25 %)**

* Capacité et expérience générale pour mener à bien le projet (vous n’avez pas besoin d’avoir de l’expérience dans le domaine numérique).
* Plan de travail et échéancier réalistes.
* Budget raisonnable.
* Compatibilité du votre projet à la diffusion numérique.

# Renseignements requis et documentation d’appui – Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Vous devrez fournir des renseignements concernant :

* votre plan de visibilité qui définit les stratégies liées à la promotion, au marketing numérique et à l’optimisation des moteurs de recherche pour garantir que votre œuvre sera trouvée par votre public;
* votre plan pour payer les artistes et les travailleurs du domaine artistique dans le cadre du projet;
* votre échéancier
* votre budget, y compris les cachets et salaires que vous comptez verser aux artistes et aux travailleurs du domaine artistique.

Vous devrez aussi inclure :

* un exemple d’œuvre réalisée dernièrement ou un échantillon de l’œuvre qui sera adaptée, le cas échéant;
* des biographies et lettres de confirmation des principaux collaborateurs, le cas échéant.

# Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention. Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [ici](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez également remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

# Coordonnées

Nous avons conçu ce processus de demande pour qu’il soit le plus simple possible. En raison du volume de demandes que nous anticipons, il se pourrait que nous ne puissions pas répondre à toutes les questions selon nos normes de service habituelles. Si toutefois vous avez besoin de renseignements supplémentaires ou de conseils, écrivez à l’adresse presentnumerique@conseildesarts.ca avant de soumettre votre demande.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

 = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.** (environ 10 mots) 
2. **Résumez votre projet en une phrase.** Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ, ÉVÉNEMENT (le cas échéant) et DATES. (environ 25 mots) 

Par exemple : « Créer et diffuser en direct une chorégraphie originale à l’aide de la plateforme X, du mois d’août 2021 au mois de novembre 2021. »

Le Conseil des arts utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. **Date de début du projet**

Cette date doit être ultérieure à la date de présentation de votre demande. Le projet doit commencer avant le 31 décembre 2021.

1. **Date de fin du projet**

Les principales phases du projet devraient être entreprises dans les 18 mois suivant l’acceptation de la subvention, mais il n’y a pas de date de fin précise.

1. **Décrivez brièvement votre projet et dites en quoi il vous permettra d’approfondir, ~~de~~ développer, et élargir vos pratiques artistiques ou connaissances du numérique de votre groupe ou organisme.** (environ 500 mots)
2. **Décrivez votre plan de travail et votre échéancier** (environ 250 mots) 
3. **Décrivez brièvement : comment diffuserez-vous le projet dans un environnement numérique? Qui souhaitez-vous rejoindre avec ce projet? Quelles sont vos stratégies de visibilité liées à la promotion, au marketing numérique et à l’optimisation des moteurs de recherche, afin que votre œuvre soit trouvée par votre public?** (veuillez répondre aux 3 questions; environ 250 mots) 
4. **Décrivez brièvement (le cas échéant) : Quelle est votre stratégie de « monétisation » pour générer des revenus directs ou indirects et de la valeur grâce à votre contenu numérique (p. ex. : paiement à la carte, abonnement, contributions volontaires, dons, vente de produits, publicité, commandites, etc.)? Comment ce projet vous permettra-t-il d’adapter votre modèle d’affaires actuel ou d’en explorer un nouveau?**

Votre réponse à cette question sera utilisée pour la collecte d'informations; elle ne sera toutefois pas évaluée. (veuillez répondre aux 2 questions, environ 250 mots)

1. **Décrivez brièvement : comment ce projet va-t-il stimuler l’emploi au sein du secteur artistique en embauchant des artistes et des travailleurs du domaine artistique, et en leur versant des cachets et des salaires? Comment déterminerez-vous les montants à verser?** (Veuillez répondre aux 2 questions; environ 250 mots, 1700 caractères)

Quand vous embauchez des artistes, vous devez leur verser un cachet. Le montant est parfois fixé par les normes de l’industrie ou un barème établi par un syndicat. Vous ne pouvez pas demander de soutien pour les salaires et les cachets qui font partie de vos dépenses de fonctionnement courantes. 

1. **Veuillez remplir le tableau ci-dessous au sujet du projet que vous proposez. Veuillez exclure les salaires et cachets qui font partie de votre budget de fonctionnement courant.** 

|  |  |
| --- | --- |
| **Cachets et salaires** | **Montant** |
| Cachets professionnels totaux versés aux artistes |  $ |
| Cachets professionnels totaux versés aux travailleurs du domaine artistique |  $ |
| Salaires totaux versés aux artistes |  $ |
| Salaires totaux versés aux travailleurs du domaine artistique |  $ |
| Combien d’artistes recevront des cachets professionnels ou des salaires? | Nombre |
| Combien de travailleurs du domaine artistique recevront des cachets professionnels ou des salaires? | Nombre |

1. **En quoi ce projet reflétera-t-il la diversité de votre communauté ou région, particulièrement en ce qui a trait à la mobilisation et l’inclusion des peuples autochtones, des groupes de diverses cultures, des personnes sourdes ou handicapées, des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la jeunesse, ainsi qu’un engagement à refléter l’équilibre et la diversité des genres?** (environ 250 mots) 
2. **Comment comptez-vous garantir des conditions de travail sécuritaires aux personnes qui participent à vos activités?** (environ 100 mots) 
3. **Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités.** (environ 100 mots)
4. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 250 mots)

Donnez uniquement des renseignements qui n’ont pas encore été mentionnés dans les questions précédentes.

1. **Si vous avez présenté une demande pour une composante différente pour les mêmes dépenses, veuillez indiquer le numéro de dossier de la demande.** (environ 10 mots).

## TYPE ET NOMBRE D’ACTIVITÉS

1. **Type d’activité** (vous pouvez cocher plus d’une case)

[ ] Création [ ] Adaptation

[ ] Production [ ] Diffusion ou distribution

[ ] Développement [ ] Promotion

[ ] Autres activités

1. **Autres activités** (veuillez les décrire, environ 10 mots)
2. **Veuillez remplir le tableau ci-dessous au sujet du projet que vous proposez.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre d’œuvres** | **Nombre** |
| Nombre d’œuvres existantes adaptées | Nombre |
| Nombre de nouvelles œuvres  | Nombre |
| Parmi le total des œuvres adaptées ou nouvelles, combien sontdes coproductions? | Nombre |

## BUDGET

1. **Complétez le document Budget.**
2. **Montant demandé** 

## Veuillez arrondir le montant à la hausse ou à la baisse pour atteindre le montant fixe le plus proche. Veuillez inscrire l’un des montants fixes suivants : 25 000 $, 50 000 $ ou 100 000 $.

## Le Conseil des arts se réserve le droit d’offrir un montant moins élevé d’après le budget de votre projet et la disponibilité des fonds.

##  $

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Veuillez fournir la biographie ainsi qu’une entente, une lettre ou un courriel qui confirment la participation de vos principaux collaborateurs artistiques. Si votre projet fait appel à des partenaires, fournissez une lettre ou un courriel qui confirme leur participation. **

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez soumettre un document d’appui.**

La documentation d’appui doit inclure des œuvres ou activités récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec la demande de subvention. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

En raison du volume que nous anticipons, les évaluateurs prendront connaissance d’un maximum de 5 minutes de contenu tiré de votre documentation d’appui.